

---

Adresse de la société populaire de Roumieu (Gers) qui félicite la Convention sur son décret qui brise les chaînes de l'esclavage et donne liberté aux hommes de couleur et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Roumieu (Gers) qui félicite la Convention sur son décret qui brise les chaînes de l'esclavage et donne liberté aux hommes de couleur et l'invite à rester à son poste, lors de la séance du 13 floréal an II (2 mai 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 544-545;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28727\\_t1\\_0544\\_0000\\_6](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28727_t1_0544_0000_6)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

pour vous exprimer journellement leur reconnaissance, veilleront, combattront pour le salut commun, emploieront enfin toutes leurs facultés pour la prospérité et le salut de la République.

C'est d'après ces sentimens que nous avons établi dans notre commune un atelier de salpêtre dont l'activité nous permettra bientôt d'offrir à la patrie un surcroit de moyens de destruction contre la tyrannie ».

BÉPET (présid.), SAMARY (secrét.), LASAYGUES (secrét.), DESVIEUX (secrét.), FALENTIN (secrét.).

t

La Société populaire de Clairac félicite la Convention sur son énergie et applaudit aux mesures, etc. (1).

u

[La Sté popul. de Cazaubon, à la Conv.; 9 germ. II] (2).

« Constamment attachés au zèle que vous démontrez, et aux glorieux travaux dont vous ne cessez de vous occuper, espère de votre zèle pour le bien de la chose publique, qu'en vrais soutiens de la patrie, vous voudrez rester à votre poste jusqu'à l'entier affermissement de la République, et que vous ne le quitterez qu'après l'anéantissement de tous les tyrans conjurés contre elle, que de continuel éclats ne cessent de voler de cette Montagne Sainte dont vous êtes les fondateurs pour exterminer cette classe ville des tyrans couronnés encore maîtres de la destinée des humains faits pour être libres, mais à qui une philosophie non assez prématurée ne permet pas de secouer le joug de la tyrannie pour substituer à sa place celui de la Raison.

Alors, s'accompliront les vœux d'une Société qui par le canal de son district envoie au Comité de surveillance de subsistance militaire la quantité de 34 chemises, et la somme de 724 liv. pour être distribuées à nos braves frères d'armes, dont l'extrait des registres des délibérations du conseil de Nogaro vous prouvera l'authenticité.

Ce ne sont pas là, citoyens représentants, les plus grands sacrifices qu'elle a faits, car à l'époque du 19 mars 1793 (vieux stile), elle fit don à 42 braves volontaires qui lors du recrutement de 300 000 hommes partirent volontairement pour remplir le contingent de notre commune de la somme de 4 200 liv. (dont le procès-verbal cy-joint vous fera mention).

De plus grands sacrifices émaneront d'eux à l'avenir car ils sauront abandonner leur vie, leur fortune, et tout ce qu'ils pourraient avoir de plus cher; pour le dévouement entier à leurs représentants, et le soutien de la chose publique. Périssent les tyrans, vive la République. S. et F. ».

DUPUY MARTINON fils, POSSIN, GUILLOT.

(1) B<sup>4n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.) et 16 flor. (suppl.); J. *Matin*, n° 681; J. *Lois*, n° 582; J. *Univ.*, n° 1626, Lot-et-Garonne.

(2) C 302, pl. 1082, p. 8, 9, 10; B<sup>4n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.) et 17 flor. (2<sup>o</sup> suppl.), Gers.

[Extrait des registres de la Sté popul.; séance extraordinaire du 19 mai 1793].

Un membre a annoncé que la loi sur le recrutement ayant été publiée aux jeunes citoyens de la commune, assemblés à cet effet dans l'église de cette ville, 42 se sont offerts volontairement pour voler au secours de la patrie quoique le contingent d'hommes à fournir ne fut que de 37. Il propose et la Société arrête qu'il sera ouvert une souscription, en faveur de ces généreux défenseurs; la souscription, elle, a produit une somme de 4 200 liv. qui, de suite, leur a été distribuée.

Il est arrêté, en outre, que le nom de ces jeunes héros seront inscrits sur le procès-verbal.

[Extrait de la séance du 14 vent. II].

Il a été fait un recrutement des sommes et effets destinés pour les braves défenseurs de la patrie; ils se portent à la somme de 724 livres, et 34 chemises neuves, la Société arrête que l'argent et chemises seront envoyés au district de Nogaro, pour être par lui adressé au Comité de surveillance des subsistances militaires et que le président de la Société demeure chargé d'annoncer ces dons ainsi que ceux faits dans la séance du 19 mars dernier, à la Convention nationale, avec invitation de rester à son poste jusqu'à la paix.

[Extrait des délibérations du Conseil de Nogaro; 9 germ. II].

Présents : Dubos, Lanusse, Lassis, Latour, Laborde, et Pérès, administrateurs.

Dans le lieu ordinaire de nos séances s'est présenté, un citoyen député de la Société montagnarde de Cazaubon, portant avec lui, un paquet dans lequel il était renfermé, un don que cette société fait à la patrie, de 34 chemises avec la somme de 724 livres; ce don accompagné d'une lettre, lecture faite de cette lettre, le conseil a applaudi aux sentimens montagnards qu'elle manifeste et que prouve le don qu'elle annonce sur ce, le conseil arrête :

1°) il sera fait mention civique sur ses registres des dons offerts par la Société montagnarde de Cazaubon;

2°) que selon le vœu de la loi et de la lettre, ces dons seront envoyés au Comité des subsistances;

Enfin, que copie du présent procès-verbal sera envoyée en témoignage de la reconnaissance que l'administration lui en doit exprimer pour la patrie.

p.c.c. LANUSSE cadet fils, PÉRÈS.

v

[La Sté popul. de La Roumieu à la Conv.; s.d.] (1).

« La justice, la Raison et la philosophie sont à l'ordre du jour chez un peuple libre; vous l'avez prouvé, Citoyens représentants, par le décret qui brise les chaînes de l'esclavage et qui donne la liberté à nos frères de couleur. Des nations qui

(1) C 303, pl. 1109, p. 24; B<sup>4n</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), La Roumieu, Gers et non Laromien comme le P.V. l'écrit.

se disent éclairées tiennent encore la nature enchaînée, le désir insatiable des richesses, un vil intérêt mercantile a toujours étouffé la voix de la Raison; il était réservé à la Convention de faire le grand œuvre, c'était aux ennemis jurés de l'esclavage à ramifier toutes les branches de la liberté et à couvrir de confusion tous les tyrans de l'Europe.

Le gouvernement révolutionnaire a fermé la bouche à tous les vils détracteurs, zélés partisans de l'anarchie; les patriotes incarcérés vont retrouver la liberté. Les coupables seront bientôt punis, la loy est là qui les attend.

Qu'une terreur salutaire comprime les malveillants toujours prêts à susciter des nouveaux orages; ne souffrez pas que des Catilinas abusent plus longtemps de votre patience; restez à votre poste jusqu'à ce que cette liberté si chérie aux républicains soit assise sur des bases inébranlables ».

JOLIS (*présid.*), LAVARRENS (*secrét.*),  
DONNODEVIE (*secrét.*).

W

[*La Sté popul. de Sorts, au présid. de la Conv.; 30 germ. II*] (1).

« Citoyen président,

La Société populaire de la petite commune de Sorts, animée de la plus vive reconnaissance pour la Convention nationale, en raison de tout ce qu'elle fait pour le maintien, le salut et la gloire de la République une et indivisible, a délibéré de lui en présenter une adresse de félicitations et de l'inviter de rester à son poste.

Veuille donc transmettre de notre part, citoyen président, à tous ces énergiques montagnards qui coopèrent avec toi, les sentiments d'admiration et de reconnaissance dont nos braves sans-culottes sont pénétrés pour eux. Assure les que notre attachement à la Convention nationale, ne finira que par la mort! que nous avons juré de maintenir jusqu'au dernier soupir, l'unité et l'indivisibilité de la République; que nous aurons toujours en horreur les anarchistes, les fédéralistes et toute l'engence contre-révolutionnaire sous quelle bannière qu'elle paraisse. Assure les encore que si jamais aucun de ces êtres pervers s'introduisaient parmi nous, que le glaive vengeur de la loi en fera justice soudain; dis leur que nous les invitons instamment de rester à leurs postes jusqu'à la paix; de ne la point conclure avec les tyrans jusqu'à ce qu'ils aient reconnu la République une et indivisible.

Ajoute leur que notre église est fermée, que l'argenterie du culte, composée d'un ostensor, d'un ciboire, d'un calice avec sa patenne; le tout argent et vermeil, ont été portés à notre district, que nous y avons fait passer tous les cuivres, laitons provenant des chandeliers, bénitiers, croix et autres, de notre église; avec tous les ferrements qui ont pu s'y trouver; que nous y avons envoyé encore deux cloches! Citoyen président, puissent les armes à la composition desquelles ces différentes matières seront employées, avoir l'efficacité de porter l'effroi la terreur dans les

(1) C 302, pl. 1082, p. 11; B<sup>in</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), St-Etienne-des-Sorts, Gard.

rangs ennemis, et les obliger à répéter mille fois avec nous, vive la République, vive la Convention, vive la Montagne et périsent les traîtres. S. et F. ».

RAOUX (*présid.*), PLANTIER (*secrét.*).

X

[*La Sté popul. de Couches, à la Conv.; 3 flor. II*] (1).

« Représentants du peuple,

Les conspirations découvertes, les conspirateurs frappés par la loi, attestent votre vigilance et votre amour pour le peuple. Que les traîtres apprennent enfin qu'il n'est point de refuge pour le crime!

Qu'ils tremblent ceux qui ont voulu tourner la révolution contre le peuple! La justice doit effacer du sol de la liberté tous ceux qui ne respirent pas pour elle.

Le salpêtre se fabrique en notre commune avec la plus grande activité: déjà quatorze cents livres sont envoyées à leurs destinations. En vain, les esclaves nous font la guerre. Que pourront ils contre un peuple libre, et guidé par des représentants énergiques et purs comme lui-même?

La liberté sera immortelle en France, puisque vous avez mis à l'ordre du jour, la probité et la vertu.

Continuez de servir le peuple avec courage; restez en place jusqu'à ce que ses ennemis n'existent plus, et comptez sur son amour, la plus belle récompense des âmes vertueuses.

Nous vous annonçons le départ pour Besançon d'un cavalier jacobin, armé et équipé.

Si la mort le frappe, nous le remplacerons.

Nous vous annonçons l'envoi, pour les volontaires, de 76 chemises, 42 livres de charpie, 12 aulnes de toile, 3 paires de guêtres, 2 paires de bas, 8 paires de souliers et 2 paires de bottes.

Le fanatisme a expiré chez nous sans convulsions et sans douleur; son sanctuaire est devenu le temple de la Raison; partout cette heureuse métamorphose a lieu.

Nous vous faisons passer 2 calices et différents objets en argent, avec 4 petites croix, ornements proscrits par les femmes qui aiment mieux porter le bonnet de la liberté.

Nous vous faisons passer aussi un don volontaire en assignats de 3 622 liv. 5 sous avec un St-Georges en or.

Salut et vive la République une et indivisible ».

GAUDRIOT (*présid.*), PÉRE, GAUDRIOT.

Y

[*La Sté popul. de Roquebrune, à la Conv.; 1<sup>er</sup> flor. II*] (2).

« Citoyens,

Vous venez d'acquérir un nouveau droit à notre reconnaissance et à notre attachement, par

(1) C 302, pl. 1082, p. 12; B<sup>in</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.), Saône-et-Loire.

(2) C 303, pl. 1109, p. 22; B<sup>in</sup>, 13 flor. (1<sup>er</sup> suppl.) et 16 flor. (suppl.), Var.